

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉGLETONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Charles FERRÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2024.

PRESENTS (24) : Mesdames et Messieurs FERRÉ Charles, DUBOUCHAUD Patricia, DATIN Yves, CONTINSOUZA Nicolas, PEYRAT Denise, TAGUET Jean-Marie, RIVET Murielle, CASSEZ Didier, BOUILLON Ludivine, POP Ion Octavian, CARRARA Annie, FORYS Claire, TRAËN William, DELSOL Annie, OLIVEIRA Mathieu, AURIEL Delphine, CAUTY Stéphan, FRAYSSE Jean-Michel, SMUDA Francis, VILLA Olivier, VIDAL Dany, LE GALL Thierry, GALET Clarisse, MAINBOURG-BUISSON Brigitte.

PROCURATIONS (3) : Mme VILLALBA Liliane à Mme PEYRAT Denise, M. KOLBEL Paul à M. DATIN Yves, Mme TROUSSIER Maréva à M. FERRÉ Charles.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLIVEIRA Mathieu.

- N°1 D.CM/2024/037 Attribution du marché pour le Pumptrack et la piste de sécurité routière
APPROUVÉE à l'unanimité
- N°2 D.CM/2024/038 Acquisition de la parcelle AH 175 auprès des conjoints VAYSSEIX
APPROUVÉE à l'unanimité
- N°3 D.CM/2024/039 Acquisition de la parcelle AH 174 auprès des conjoints CROUZETTE
APPROUVÉE à la majorité
- N°4 D.CM/2024/040 Avis du Conseil Municipal sur la cession de plusieurs logements par Égletons Habitat
APPROUVÉE à l'unanimité
- N°5 D.CM/2024/041 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives avec la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières pour l'achat de fournitures administratives
APPROUVÉE à la majorité
- N°6 D.CM/2024/042 Analyse des besoins sociaux du Centre Communal d'Action Sociale 2023
APPROUVÉE à l'unanimité

- **N° 7 D.CM/2024/043 Retrait de la délibération 2023/109 du 21 décembre 2023 relative à l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les maisons de santé**

APPROUVÉE à l'unanimité

VU POUR ETRE AFFICHÉ A LA PORTE DE LA MAIRIE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Egletons, le 11 avril 2024

Le Maire,



Charles FERRÉ

Les délibérations sont consultables au secrétariat de la mairie.